

## **5. LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER DU DISTRICT # 2 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 316, al. 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose la lettre de démission de M. Pierre Blais, conseiller du district # 2 reçue le 25 avril 2024 avec effet immédiat.

25 AVR. 2024

25 avril 2024

Pierre Blais  
149-6 Nichols  
St-Pie, Québec  
J0H 1W0

A l'attention de :

**Mme Dominique St-Pierre**

Directrice général, Ville de St-Pie

Bonjour,

Considérant que de plus en plus la ville traite des dossiers qui implique des compagnies qui font partie de ma clientèle

Considérant que cette situation apporte peut apporter des conflits d'intérêt

Considérant que j'ai de moins en moins de temps à consacrer à la municipalité

Considérant que ma santé est fortement touchée par l'atmosphère qui règne présentement dans la société

Donc, après plusieurs semaines de réflexion j'en arrive à la conclusion que je ne peux plus donner les énergies et le temps nécessaire au poste de conseiller municipal.

Dans cette optique je vous remets ma démission, qui prend effet immédiatement.

Je souhaite à tous une bonne continuité.



Pierre Blais